



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 13 janvier 2015 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

| | |
|-----------------|--------------------------------|
| Maire : | Monsieur Michel Plourde |
| Conseiller #1 : | Madame Francine Labelle-Girard |
| Conseiller #2 : | Monsieur Jean-Guy Dionne |
| Conseiller #3 : | Monsieur Stéphane Roy |
| Conseiller #4 : | Monsieur Patrick Dubois |
| Conseiller #5 : | |
| Conseiller #6 : | Madame Nathalie Boissé |

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

BONS COUPS DES CITOYENS

- Monsieur Roger Nadeau, pour souligner ses 25 ans d'implications comme pompier au sein du service incendie de Danville

ADMINISTRATION

01-2015-Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

02-2015-Liste des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans la liste des comptes à payer et que soit procédé au paiement de ces comptes, lesquels totalisent la somme de 149 554,16\$.

ADOPTÉ.

03-2015-Registre des chèques émis :

Il est proposé par Monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans le registre des chèques émis, lesquelles totalisent la somme de 184 982,27\$.

ADOPTÉ.

04-2015-Adoption du règlement de taxation 2015 :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le projet de règlement 144-2015 intitulé « **Règlement d'imposition pour l'exercice financier 2015** »

soit adopté, une lecture publique en ayant été effectué lors de l'assemblée régulière du 13 janvier 2015, avec l'avis de motion requis par la Loi.

Que l'avis public requis par la Loi soit donné en conséquence.

ADOPTÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a aucune question de la part des citoyens.

05-2015-Corporation de développement économique de la ville de Danville - Intervention de la municipalité à l'acte de vente entre la Corporation et Transport Grayson Inc. afin d'assumer le solde de l'emprunt hypothécaire pour le lot 4 835 222 et abolition de la clause de construction obligatoire dans les 5 ans de l'achat pour le lot 4 836 039 ;

ATTENDU QUE le 25 avril 2014, la municipalité a vendu à la Corporation de développement économique de Danville le lot 4 836 039 dans le but que celle-ci trouve une industrie à implanter dans la municipalité ;

ATTENDU QU'une des conditions attachées à cette vente était que la Corporation de développement économique de Danville s'engage à construire ou à faire construire un immeuble commercial ou industriel sur ce lot dans les 5 ans de la vente ;

ATTENDU QU'à l'époque, le lot 4 836 039 était vacant et qu'il était prévu que la municipalité effectue, à ses frais, les travaux de préparation de ce terrain pour la construction d'un nouvel immeuble ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Danville a trouvé une entreprise de transport intéressée à acheter les lots 4 835 222 et 4 836 039 afin d'y implanter le siège social de ses activités ainsi qu'un point de départ pour une flotte d'environ 65 camions ;

ATTENDU QUE le lot 4 836 039 servira de stationnement pour la flotte de 65 camions de l'entreprise Transport Grayson Inc. et que l'entreprise a contribué significativement aux frais nécessaires à la préparation du terrain acquis ;

ATTENDU QUE la clause de construction obligatoire incluse dans l'acte de vente de la municipalité à la Corporation de développement économique de Danville n'est plus d'actualité et qu'il y a donc lieu de la retirer comme condition à respecter pour la validité de la vente ;

ATTENDU QUE la municipalité cautionne le prêt hypothécaire de la Corporation de développement économique pour le lot 4 835 222 ;

ATTENDU QUE le prix de vente de ce lot a été fixé à une somme de 400 000\$ et que le solde hypothécaire est actuellement de 458 905,42\$, plus les intérêts journaliers calculés sur ce prêt ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte que la Corporation de développement économique de Danville vende le lot 4 835 222 à Transport Grayson Inc. pour la somme de 400 000\$ et que la différence entre le prix de vente et le solde hypothécaire, à savoir une somme d'environ 58 905,42\$, soit assumé par la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que :

- La municipalité intervient à l'acte de vente entre la Corporation de développement économique de Danville et Transport Grayson Inc. afin d'autoriser la vente du lot 4 835 222 pour la somme de 400 000\$ et assumer la différence entre le prix de vente et le solde hypothécaire, à savoir une somme d'environ 58 905,42\$;
- La municipalité s'engage à ne pas faire appliquer la clause de l'acte de vente intervenu le 25 avril 2014 indiquant que la municipalité pouvait demander l'annulation de la vente du lot 4 836 039 à défaut pour la Corporation de développement économique de Danville de construire ou de faire construire un immeuble sur ce lot ;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, et le maire, monsieur Michel Plourde, sont autorisés à signer tous documents nécessaires à la vente des lots 4 835 222 et 4 836 039 et au remboursement de l'emprunt hypothécaire sur le lot 4 835 222 ;

ADOPTÉ.

06-2015-Ministère de la famille – Signature de la convention d'aide financière pour le programme Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU QUE le Ministère soutient la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) auprès des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de la démarche MADA ;

ATTENDU QUE le Ministre soutient financièrement le projet soumis par la municipalité de Danville à la hauteur d'une somme de 12 000\$ et qu'il y a lieu de prévoir les modalités et les conditions associées à cette aide financière dans une convention soumise par le Ministère à la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la directrice générale, madame Caroline Lalonde, soit autorisée à signer la convention d'aide financière soumise par le Ministère ainsi que tous documents y afférents.

ADOPTÉ.

07-2015-OMH de Danville – Révision budgétaire 2014 ;

ATTENDU QU'un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE ce budget modifié entraîne un déficit des dépenses sur les revenus de 75 510 \$, comparativement à un déficit des dépenses sur les revenus de 74 842\$ lors du budget précédemment approuvé, soit une différence de 668\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

ATTENDU QU'avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 7 484\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 7 551\$, soit une augmentation de 67\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le budget révisé du 1^{er} décembre 2014 de l'OMH accepté par la Société d'habitation du Québec soit également accepté par la ville de Danville et que la somme de 67,00\$, représentant l'ajustement au budget initial soit transmise à l'OMH de Danville.

ADOPTÉ.

08-2015-ACCEO – Renouvellement de nos contrats de service (11 464,74\$ pour les licences de logiciels et support et 2 281,35\$ pour les équipements) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, appuyé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité des membres présents que la directrice générale et le maire soient autorisés à signer les ententes suivantes avec Acceo Solutions pour l'année 2015 :

- Contrat de services d'entretien de logiciels et pro logiciels d'applications municipales intégrées au montant de 11 464,74\$, taxes incluses ;
- Contrat de dépannage des équipements au montant de 2 281,35\$ taxes incluses ;

ADOPTÉ.

09-2015-Renouvellement de l'organisation d'une « Journée verte » par la ville de Danville

ATTENDU QUE samedi le 17 mai 2014, le comité de développement durable de la ville de Danville, en collaboration avec la ville de Danville, ont organisé leur première « Journée verte » dans le cadre de la fin de semaine des ventes de garages de la municipalité ;

ATTENDU QUE cette journée avait pour objectif de faire connaître aux citoyens de la municipalité les différents lieux de dépôts existants en ville pour les déchets ne pouvant se retrouver dans le bac d'ordure, tels que : peintures, appareils électroniques, résidus domestiques dangereux, huile, batteries, etc. ;

ATTENDU QU'un volet de cette journée était aussi axé sur le « troc » et qu'à cette fin, la maison des jeunes de Danville a servi de lieu de troc ;

ATTENDU QUE la journée organisée en 2014 a été un succès et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de poursuivre l'organisation d'une telle journée pour ses citoyens afin de les sensibiliser à mieux gérer leurs ordures et à orienter leurs autres biens vers divers lieux de récupération et de remise en valeur de ces matériaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la municipalité contribue, en collaboration avec le comité de développement

durable de la municipalité, à l'organisation d'une 2^e édition de la journée verte, laquelle aura lieu samedi le 16 mai 2015 de 10h à 15h au centre-ville de la municipalité.

ADOPTÉ.

10-2015-Autorisation pour demande l'augmentation de la marge de crédit de la municipalité à la Caisse Desjardins des métaux blancs ;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville possède une marge de crédit de 600 000\$ avec la Caisse Desjardins des Métaux Blancs ;

ATTENDU QUE la directrice générale prévoit qu'il manquera des fonds dans le compte de la municipalité au cours des prochaines semaines considérant que l'échéance du premier versement des taxes municipales pour 2015 n'est pas encore arrivé à échéance et que d'importantes factures sont à payer ;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des redditions de comptes afin de recevoir d'importants montants de la part des gouvernements suivant divers projets effectués principalement en 2014 et que le premier versement de taxes municipales pour 2015 viendra à échéance le 9 mars 2015 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Danville demande une augmentation de la marge de crédit de 200 000\$ pour combler ses dépenses courantes ;

QUE le maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Caroline Lalonde, soit autorisés à signer les documents afférents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

11-2015-Approbation du décompte progressif pour les travaux de surpresseur sur la rue Water – Excavation H. St-Pierre Inc. ;

ATTENDU QUE le 12 novembre 2014, les membres du Conseil de ville de Danville ont attribué un contrat d'une valeur de 272 777\$ à « Excavation H. St-Pierre Inc. » pour la construction d'un surpresseur sur la rue Water à Danville ;

ATTENDU QUE suivant l'exécution de ces travaux, la municipalité a reçu le décompte progressif #1 d'Excavation H. St-Pierre Inc. au montant de 196 976,61\$;

ATTENDU QUE les services EXP Inc. mandaté pour analyser le décompte progressif présenté par l'entrepreneur, recommande que la municipalité procède au paiement de ce décompte ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité accepte le décompte progressif #1 des « Excavations H. St-Pierre Inc » et qu'il soit procédé au paiement de la facture de 196 976,61\$.

ADOPTÉ.

12-2015-Versement à Garage G.S. Paquin Inc. pour entente de servitude (2 200\$) ;

ATTENDU QU'au moins de novembre 2014, Garage G.S. Paquin a accordé à la municipalité une servitude de sur le lot 4 077 467 afin que la municipalité puisse y installer un surpresseur et toutes la tuyauterie nécessaire à son utilisation ;

ATTENDU QUE cet acte prévoit une contrepartie de 20 179,12\$, soit 5\$ du pied carré utilisé par la municipalité pour ses installations ;

ATTENDU QUE des sommes supplémentaires ont été convenues entre les parties afin de compenser l'installation d'une borne fontaine sur l'immeuble de Garage G.S. Paquin, la perte d'un espace de stationnement pour l'entreprise et la présence d'un bâtiment plus gros que celui originalement prévu ;

ATTENDU QUE l'acte de servitude prévoit le paiement de la somme due par la municipalité en 10 versements égaux et consécutif, année après année ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que soit procéder au paiement du 1^{er} versement de la somme prévue au contrat de

servitude, à savoir la somme de 2 200\$, y compris le supplément ajouté pour la perte de l'espace de stationnement et le bâtiment plus grand que prévu.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS

MADAME CHANTALE DESILET : Elle désire obtenir plus d'explications relativement à l'horloge qui se trouve sur le bâtiment de l'ancienne banque CIBC appartenant actuellement à madame Hélène Dupont. Elle désire savoir si l'horloge appartient à la municipalité et si c'est pourquoi la municipalité contribue financièrement à son entretien. Réponses et explications données par le maire.

Autre interrogation au niveau des postes coupées à la municipalité. Son fils est directement touché par ces coupures et elle exprime qu'elle ne comprend pas pourquoi ce sont les jeunes représentants la relève qui ont été coupés. Elle exprime également une inquiétude à savoir ce qui va se passer avec l'entretien des fleurs et l'entretien de la piscine municipale. Des explications sont données en alternance entre le maire, la direction générale et les élus.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

13-2015-Demande de modification de zonage – Lac Perkins – Demande de monsieur Christian Perreault :

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité des membres présentes que la demande de monsieur Christian Perreault soit transférée au CCU et au comité Agro-rural pour de plus amples analyses sur les impacts que cette demande pourrait avoir pour le voisinage.

ADOPTÉ.

SERVICE INCENDIE

14-2015-Modification du service – approbation du nouvel organigramme :

ATTENDU QUE l'organigramme actuel du service incendie est comme suit :

- Directeur du service : Alain Roy
- Directeur-adjoint du service : Francis Beauchemin
- Capitaine : Matthieu Roy
- 3 lieutenants
- 2 chefs d'équipe ;

ATTENDU QUE le nouvel organigramme du service incendie se lira comme suit :

- Directeur du service : Alain Roy
- Directeur des opérations : Francis Beauchemin
- Directeur-adjoint des opérations : Matthieu Roy
- 4 lieutenants nomination de monsieur Bobby Gauthier)
- 2 chefs d'équipe (nomination de monsieur Sylvain Lampron en remplacement de monsieur Bobby Gauthier

ATTENDU QUE cette modification à l'organigramme n'a pas d'impact au niveau salarial pour le service incendie ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité des membres présentes d'entériner le nouvel organigramme présenté par le service incendie de Danville.

ADOPTÉ.

15-2015-Autorisation pour négocier une entente d'entraide avec St-Claude pour le secteur du chemin pinacle, chemin Mayette, chemin Lacroix et chemin Marcotte selon les modalités négociées avec Richmond, St-Félix-de-Kingsey, Kingsey Falls, Tingwick ;

Il est proposé par Madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le directeur du service incendie de Danville, monsieur Alain Roy, soit autorisé à transmettre l'entente signée avec Richmond, St-Félix-de-Kingsey, Kingsey Falls et Tingwick à la municipalité de St-Claude afin de négocier avec eux des tarifs d'entraide semblables pour la couverture du secteur du chemin Pinnacle, du chemin Mayette, du chemin Lacroix et du chemin Marcotte.

ADOPTÉ.

16-2015-Attribution du contrat pour la classification des risques incendie à la firme GPI Prévention incendie pour la somme de 2 666\$;

ATTENDU QU'en vertu du schéma de gestion des risques incendie de la MRC des Sources, les municipalités de la MRC ont l'obligation de procéder à des visites préventives pour l'ensemble des immeubles de leur territoire ;

ATTENDU QUE la ville de Danville est sans préventionniste depuis la fin août 2014 ;

ATTENDU QUE depuis, la municipalité a procédé à l'évaluation de diverses solutions afin de combler ses obligations de prévention sur son territoire ;

ATTENDU QUE la firme GPI Prévention a été rencontrée dans le cadre de ce processus ;

ATTENDU QUE la firme GPI Prévention propose à la municipalité d'effectuer la classification des risques incendie sur le territoire de la ville de Danville avant de débiter une procédure d'inspection et de plans d'intervention ;

ATTENDU QUE l'offre de service de GPI Prévention s'élève à la somme de 2 666\$ et que suite à ce classement, la municipalité aura une meilleure idée de l'ampleur du travail qui reste à être effectué sur son territoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité des membres présents que le contrat de classification des risques incendie du territoire de Danville soit attribué à la firme GPI Prévention pour la somme de 2 666\$ et selon les conditions prévues à leur offre de services ;

ADOPTÉ.

17-2015-Association des pompiers de Danville – Demande l'autorisation pour effectuer une levée de fonds pour le jeune Mathis qui a perdu sa famille lors d'un incendie en décembre à Des coteaux ; - utilisation de véhicule ;

ATTENDU QUE le 24 décembre 2014, un important incendie a décimé toute la famille du jeune Mathis Gagnon à Des Coteaux ;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Danville demande à la municipalité l'autorisation pour organiser une campagne de lever de fonds au Carré de Danville pour aider Mathis et sa famille ;

ATTENDU QUE l'utilisation des camions incendie est demandée lors de cette activité pour assurer la visibilité des pompiers ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'autoriser l'activité au Carré de Danville et de permettre l'utilisation des camions du service incendie lors de cette activité.

ADOPTÉ.

DEMANDES DIVERSES

18-2015- Carnaval des glaces - Demande de subventions (1000\$) ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la municipalité envoie une contribution financière de 1 000\$ au Carnaval des glaces pour l'édition 2015.

ADOPTÉ.

19-2015-Carnaval des glaces - Approbation du tracé pour la parade de 4 roues samedi le 31 janvier 2015 à 14h30 ;

ATTENDU QUE le Carnaval des glaces aura lieu les 30-31 janvier, 1er, 5-6-7 février 2015 sur le territoire de la municipalité de Danville ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet évènement, l'organisation veut effectuer une parade de 4 roues samedi le 31 janvier 2015 à 14h30 selon un tracé qui a été remis à la municipalité qui est annexé aux présentes ;

ATTENDU QUE la sécurité entourant cet évènement sera assurée par l'Association des pompiers de Danville et que la SQ est en accord avec le tracé et la sécurité projeté par l'organisation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les 3 & 4 roues ainsi que les véhicules « side by side

» à circuler dans les rue de Danville selon le tracé projeté et annexé aux présentes dans le cadre de la parade organisée par le Carnaval des glaces samedi le 31 janvier 2015 à 14h30.

ADOPTÉ.

20-2015-Autorisation pour utilisation de la surface multifonctionnelle pour leur tournoi de hockey éponge les : 31 janvier (toute la journée), 6 février en soirée et 7 février le matin ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité accorde l'autorisation au Carnaval des glaces pour l'utilisation de la surface multifonctionnelle dans le cadre de leur tournoi de hockey éponge et de leurs activités, le 31 janvier toute la journée, le 6 février en soirée et le 7 février en avant-midi.

ADOPTÉ.

21-2015-Regroupement des commissions scolaires – Appui à la Commission scolaire des Sommets :

ATTENDU QUE la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016 ;

ATTENDU QUE cette proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- L'étendue du territoire regroupé (10 195 km*) ;
- Le nombre de MRC couvertes (7) ;
- Le grand nombre d'élèves (plus de 36 000) ;
- Le grand nombre d'établissements (plus de 120) ;
- La diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains) ;
- La difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation ;

ATTENDU QU'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens ;

ATTENDU QU'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu ;

ATTENDU QUE la demande d'appui formulée par la Commission scolaire des Sommets ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité des membres présents d'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Sommets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Sommets et des Hauts-Cantons, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

ADOPTÉ.

22-2015-Bureau de poste de Danville – Appui au bureau de poste de Danville pour le maintien des heures d'ouverture au service à la clientèle ;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville a eu vent qu'il était de l'intention de Poste Canada de réduire les heures d'ouverture au service à la clientèle à son comptoir de Danville ;

ATTENDU QUE la réduction des heures d'ouverture nuit au service à la clientèle et aux services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Danville demande à Postes Canada de ne pas réduire les heures d'ouverture au service à la clientèle, mais plutôt de les maintenir à ce qui est actuellement en place, puisque ces réductions auront comme impact un service inadéquat pour les citoyens ;

ADOPTÉ.

23-2015- Asbestos-Danville Shipton – Demande pour l'organisation d'une course dans les rues de Danville ;

ATTENDU QUE deux enseignantes de l'école ADS veulent mettre sur pied un nouveau projet de course à pieds avec leurs élèves ;

ATTENDU QUE cette course aurait lieu samedi le 26 septembre 2015 et que les profits seraient répartis entre l'école ADS et la Fondation Christian Vachon ;

ATTENDU QU'il y a divers éléments qui doivent être éclaircis avant que la municipalité n'autorise cet évènement, notamment au niveau de sa participation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité des membres présents que madame Nathalie Boissé et monsieur Michel Plourde soient désignés comme représentants de la Ville afin de discuter du parcours et de l'implication attendu de la municipalité lors de cet évènement avec les personnes responsables de l'organisation de cette course.

ADOPTÉ.

24-2015-Regional High school – Demande pour la commandite de leur livre de fin d'année ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville contribue usuellement au livre des finissants de la Regional Hight School ;

ATTENDU QU'une publicité de format « carte d'affaires » coûte 70 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, second par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la ville de Danville réponde favorablement à la demande de commandite de la Regional Hight School et qu'un montant de 70\$ leur soit envoyé pour leur livre de fin d'année.

ADOPTÉ.

Maison des familles FamillAction – Demande d'aide financière ;

Considérant que cette demande n'est pas prévue au budget 2015, celle-ci est refusée.

COPERNIC – demande d'appui financier de 200\$;

Considérant que cette demande n'est pas prévue au budget 2015, celle-ci est refusée.

Fondation O'brien – demande de soutien financier pour leur traverse 2015

Considérant que cette demande n'est pas prévue au budget 2015, celle-ci est refusée.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Georges Demers : il indique aux membres du Conseil de ville qu'il est insatisfait de la signalisation installée sur le chemin Demers pour la circulation des motoneiges. Plusieurs pancartes sont tombées, la ligne d'eau de monsieur Demers n'a pas été sécurisée tel qu'il avait été convenu avec le Club des Alléganish des Bois-Francis à l'automne 2014. Monsieur Roy fait un suivi à monsieur Demers suivant la conversation téléphonique qu'ils ont eu ensemble cette semaine.

VARIA

Le maire informe les citoyens des points suivants :

- **Le 15 décembre 2014, la municipalité a reçu une lettre du MTQ concernant le pont St-Félix-de-Kingsey** – À la suite d'une inspection effectuée sur le pont du chemin de Saint-Félix-de-Kingsey et d'une analyse des données recueillies, le MTQ ses voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure. De plus, la largeur de la voie carrossable sur la structure sera réduite à 3 mètres et les limites de charges seront diminuées à 5 tonnes pour tous les véhicules routiers. La municipalité effectuera un suivi auprès du MTQ afin d'informer ses citoyens des délais nécessaires au retour à la normale pour ce pont.
- **Les élus et citoyens sont invités à assister au couronnement de la Duchesse du Carnaval des glaces, samedi le 7 février 2015 au Centre Mgr Thibault.** Les billets sont en vente au coût de 20\$. Les élus qui assisteront à cet évènement devront en défrayer personnellement les coûts.
- **Les membres du Conseil de ville de Danville sont invités à assister au vin et fromage annuel du Club Optimiste d'Asbestos qui aura lieu samedi le 25 janvier 2015 ;** Les billets sont en vente au coût de 55\$ et les élus qui assisteront à cet évènement devront en défrayer personnellement les coûts.
- **Le service incendie demande à ce que les adresses civique des citoyens soient clairement visibles de la route considérant les délais à respecter lors d'une intervention d'urgence.** Monsieur Patrick Dubois, monsieur Stéphane Roy, monsieur Alain Roy et monsieur Oumar Dia sont mandaté, via le comité incendie, afin de procéder à une révision des adresses civiques et des noms de rues problématiques sur le territoire de la municipalité.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

CONSEILLERE AU SIEGE # 1, MADAME FRANCINE LABELLE GIRARD : madame Francine Labelle-Girard demande à ce qu'un mémo parlant de Village-relais soit intégré dans le compte de taxes municipales. C'est

un des éléments proposé dans le plan d'action de village-relais et dont il a été discuté lors de la dernière rencontre de ce comité. La directrice générale propose qu'un mot soit intégrer dans le dépliant général d'information qui est distribué aux citoyens à chaque année dans le compte de taxes.

CONSEILLER AU SIEGE #2, MONSIEUR JEAN-GUY DIONNE : monsieur Jean-Guy Dionne fait état qu'au cours des dernières semaines, il y a eu plusieurs rencontres relative à la préparation du budget 2015. Monsieur Jean-Guy Dionne a également assisté à une rencontre du centre récréatif d'Asbestos, à une rencontre relative à l'organisme « Corridors verts », ainsi qu'au souper spaghetti des Chevaliers de Colomb qui a eu lieu le 5 décembre dernier.

CONSEILLER AU SIEGE #3, MONSIEUR STEPHANE ROY : monsieur Stéphane Roy fait également état des nombreuses rencontres budgétaires ainsi que de ses nombreuses rencontres avec le directeur des travaux publics afin de discuter du budget et des demande de la voirie pour 2015. En décembre, la municipalité, en collaboration avec la Corporation de développement économique de Danville, a également organiser une conférence de presse afin d'annoncer publiquement les différentes investissements sur le territoire de la municipalité. Il y a également eu des réunions avec le service incendie, une présence à un dîner avec les employés municipaux en décembre, des discussions relatives au lancement du nouveaux site web de la municipalité, une rencontre avec le comité agro-rural de la municipalité ainsi qu'une présence au souper des Chevaliers de Colomb de Danville le 5 décembre dernier.

CONSEILLER AU SIÈGE #5, MONSIEUR PATRICK DUBOIS : monsieur Patrick Dubois fait aussi état des nombreuses rencontres relatives à la préparation du budget 2015. Il nous informe également qu'il a assisté à une rencontre avec le comité incendie et que le service incendie de Danville a mis sur pied « l'équipe 77 », qui sera une équipe affectée aux appels soupçonnés d'être de fausses alarmes par le service. La mise sur pied de cette équipe aidera le service à limiter les coûts reliés aux fausses alarmes. Monsieur Dubois nous donne également plus de précisions relativement à la subvention annoncée par le ministère de la sécurité publique pour la formation des pompiers volontaires et sur la marche à suivre pour obtenir cette aide. Monsieur Dubois nous informe également que des photos de la MRC des Sources seront exposées au centre commercial à Asbestos. Suivant la rencontre du 27 décembre dernier entre la MRC des Sources et l'organisme Corridor vert, monsieur Dubois nous informe que suite à l'annonce des coupures de subventions (coupure de 21 500\$ de la part du MTQ) ; Corridor verts ne sera plus mandataire de la piste cyclable traversant essentiellement le territoire de la ville de Danville et c'est la MRC des Sources qui redeviendra responsable de la piste cyclable et qui verra à son entretien via son chargé de projet monsieur Sylvain Valiquette.

CONSEILLÈRE AU SIÈGE #6, MADAME NATHALIE BOISSE : madame Nathalie Boissé nous fait aussi part des nombreuses rencontres pour la préparation budgétaire 2015. Elle nous parle aussi du service offert par Transbestos et de la nouvelle tarification mise en place pour le transport collectif inter-municipalité. Madame Nathalie Boissé fait également un retour sur l'activité hivernale organisée par les *Danilloise* et nous informe que l'activité devrait se renouveler l'an prochain. Elle invite aussi la population à participer aux activités du Carnaval des glaces et souhaite à tous les citoyens une bonne nouvelle année et la santé.

MAIRE, MONSIEUR MICHEL PLOURDE : Suite à sa dernière rencontre avec la MRC des Sources, monsieur Michel Plourde nous confirme que la MRC des Sources reprendra à sa charge l'entretien de la piste cyclable et que l'organisme Corridor vert s'est vu retirer son mandat. Monsieur Michel Plourde nous informe également des dernières discussions du conseil des maires relativement au pacte rural et à la réorganisation des activités du CLD au sein des activités de la MRC des Sources. Le maire revient également sur la conférence de presse organisée par la ville de Danville et la Corporation de développement économique de Danville pour annoncer des investissements industriels à Danville. Monsieur Michel Plourde nous fait aussi état qu'il a assisté à diverses rencontres, notamment : le 5 à 7 de Noël de la Chambre de commerce, le dîner des fêtes avec les employés municipaux, le souper spaghetti du 5 décembre avec les Chevaliers de Colomb, les Danilloises, la fête de Noël d'Asbestos, etc.

25-2015-Levée de l'Assemblée :

A 21h05, il proposé par madame Nathalie Boissé que la présente Assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.